

Service de psychologie

La réunion de synthèse

C'est un temps d'échange et d'élaboration entre professionnels de l'école, sur des situations d'enfants qui interrogent.

Chacun des professionnels de l'école (voir ci-dessous les partenaires) peut être demandeur de cette rencontre, l'organisation incombe au chef d'établissement.

Objectifs :

Faire le point sur des situations individuelles d'enfants.

Croiser des approches différentes.

Construire un sens à la problématique.

Envisager les aides à apporter et les décisions à prendre.

Les partenaires :

Le chef d'établissement.

L' (es)enseignant(s) concerné(s) par l'enfant.

L' (es) enseignant(s) spécialisé(s), à défaut, le chargé de mission du secteur.

Le psychologue de l'éducation.

Modalités de fonctionnement :

Les modalités sont à adapter en fonction de la taille de l'école et des besoins, elles devront être déterminées en conseil des maîtres et être inscrites dans le volet ASH du projet d'école.

Durée de la réunion : deux heures maximum.

Durée de l'échange par élève : trente minutes en moyenne.

Préparation : L'enseignant concerné par la situation, élabore à l'avance les questions à travailler lors de la synthèse.

Créneau : prévoir si possible cette réunion sur temps scolaire.

Déterminer, en conseil des maîtres et avec l'enseignant spécialisé, les situations à évoquer et en informer le psychologue de l'école au préalable.

Lieu : à l'école.